

UN SYNDICAT A 100%
AU SERVICE DES TERRITORIAUX

Que peut t'apporter ta carte ?

- Ta défense face à tous problèmes ou conflits rencontrés dans ta collectivité, ou tout simplement pour faire respecter tes droits légitimes.
- Des informations sur les statuts, sur ta carrière. Etre au fait de toute l'actualité et connaître l'avancement des négociations au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.
- De la documentation nécessaire à ta compréhension (CAP, CTP, CHS, Commission de réforme, Comité Médical, Commissions de discipline).
- Les moyens d'accès à la formation syndicale.

MAIS AUSSI : Les interventions des Délégués Syndicaux dans les collectivités territoriales.

Tu peux déduire 66 % du montant de la cotisation lors de la déclaration d'impôt sur le revenu

Si tu n'es pas imposable,

Le trésor public te remboursera 66% de ta cotisation.

L'adhésion est annuelle et peut-être payée en une ou plusieurs fois, à mon choix : 50 Euros.

✂.....

COTISATION ANNUELLE - 2020

Catégories B et C: 50 € - Catégorie A: 68 €

Nom : Prénom :

Adresse:.....

.....

.....

.....

Adresse E-Mail : **Chaque salarié a pour devoir**

Tél :

**d'être l'artisan de la lutte pour
l'amélioration de son niveau de vie.**

Grade :

**Pour accéder à ce résultat au sein
d'une organisation saine et libre.**

Echelon :

Mairie de :

Service : Tél : Lieu :

Joindre à ce bulletin un chèque du montant correspondant libellé à l'ordre de la F.A à l'adresse
suivante

ou le remettre à votre délégué syndical local.

